



PARLEMENT FÉDÉRAL DE BELGIQUE

Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne Bruxelles, 4 – 5 avril 2011

INFORMATIONS GÉNÉRALES

(sit. 24/02/2011)

1) Lieu de la Conférence

Chambre des représentants – Hémicycle

Entrée : Place de la Nation, Bruxelles (entrée principale du Parlement fédéral de Belgique)

2) Secrétariat de la Conférence / Contact

Pour tout renseignement concernant cette réunion, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : eusc2011@lachambre.be ou appeler le : +32 2 549 70 78 ou 8060.

Site internet : <http://www.ipex.eu/ipex/cms/EU-Speakers/lang/fr>

Les observations concernant les notes de base et notamment la Proposition de la Présidence belge relative au Suivi parlementaire de la PESC/PSDC peuvent être envoyées à l'adresse e-mail mentionnée ci-dessus.

3) Hébergement

Les réservations d'hôtel sont à faire **exclusivement** en ligne sur le site internet

<http://secure-squatra.be>. Les tarifs préférentiels et les disponibilités **ne sont garantis que jusqu'au 3 mars 2011**. Les annulations sont sans frais jusqu'à 3 jours avant la date d'arrivée.

Des chambres ont été réservées dans 3 hôtels :

- Hôtel Novotel Grand Place
Rue du Marché aux Herbes 120
1000 Bruxelles
- Hôtel Royal Windsor Grand Place
Rue Duquesnoy 5
1000 Bruxelles
- Hôtel Radisson Blu Royal
Rue Fossé-au-Loups 47
1000 Bruxelles

4) Arrivée et départ des délégations

Afin d'éviter les doublons, nous demandons aux délégations d'indiquer si elles demanderont à leur ambassade de les accueillir à l'arrivée et d'organiser leur transfert de l'aéroport vers l'hôtel ou si elles souhaitent que la Présidence belge s'en charge. Ceci est également d'application en ce qui concerne les départs.

5) Autres transferts

Des bus assureront les transferts entre les hôtels et les lieux de réunion et de réception.

6) Inscription et badges

Les participants sont priés de s'inscrire individuellement, en utilisant le formulaire approprié, et ce au plus tard pour **le 1^{er} mars 2011**. **Les délégations qui ne se sont pas encore inscrites, sont invitées à le faire dans les meilleurs délais.**

Tous les participants inscrits recevront un badge, sur présentation d'une pièce d'identité. Ce badge sera disponible dans les hôtels le dimanche 4 avril 2011 de 15h00 à 18h00, ou à l'entrée du Parlement belge, le lundi 5 avril 2011 à partir de 8h30.

Couleurs des rubans des badges :

- Président / Chef de délégation: rouge
- Secrétaire général : jaune
- Fonctionnaires : bleu
- Personnel organisateur : vert

Pour des raisons de sécurité et afin d'avoir accès aux bus, aux salles de réunion et aux réceptions, les participants sont priés de porter leur badge en permanence.

7) Composition des délégations :

Les délégations sont priées de noter que chaque assemblée disposera d'un maximum de 4 places dans l'Hémicycle de la Chambre des représentants.

8) Interprétation

Conformément à l'article 7 des Lignes directrices de Stockholm de la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE, le parlement hôte garantit l'usage du français et de l'anglais comme langues de travail.

Le délai pour demander l'interprétation dans une autre langue que les deux langues de base (anglais et français) est expiré (1^{er} février 2011).

- Langues supplémentaires prévues par le parlement hôte : néerlandais, allemand et le roumain (frais à supporter par le demandeur)
- Parlements qui prévoient leurs propres interprètes : Bulgarie, République Tchèque, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Croatie, Fyrom, Turquie.
- Les autres parlements sont donc supposés utiliser les langues de base (français et anglais).

9) Documentation

Les documents de la réunion seront distribués en anglais et en français et seront publiés sur le site internet de la Conférence des présidents des parlements de l'UE.

Les participants recevront un jeu de documents au même moment que leur badge.

10) Presse

La réunion est ouverte au public et à la presse. (sauf la réunion informelle du mardi 05/04/2011).

11) Contacts bilatéraux

Une salle sera disponible pour des contacts bilatéraux (à réserver auprès du secrétariat de la Conférence).

12) Services pour les délégués

Une salle équipée d'ordinateurs, de fax et de téléphones sera à la disposition des participants. Les ordinateurs auront accès à internet et une connexion wifi sera disponible dans la salle de réunion et autour de celle-ci.

13) Devises

L'euro est la devise en vigueur en Belgique. Il y a des services de change à l'aéroport et dans la gare de Bruxelles-Midi. Les hôtels de la conférence disposent également d'un service de change.

14) Dîner au Palais Royal de Laeken (lundi 4 avril)

- Une réception sera offerte par Sa Majesté le Roi des Belges Albert II aux Chefs de délégation (Ronde du Palais royal de Laeken) de 19.00 à 19.45. Les ambassadeurs accrédités auprès de Sa Majesté sont invités à accompagner les Présidents de parlements de leurs pays respectifs.
- Une réception sera offerte aux autres membres des délégations dans les Serres du Palais royal de Laeken de 19.00 à 19.45.
- Le dîner offert à tous les participants aura lieu de 19.45 à 22.00 dans la Grande Galerie du Palais Royal de Laeken.

Etant donné les exigences protocolaires du Palais Royal, la participation se fera strictement sur base d'inscriptions préalables.